

# Conférences sur les anciennes abbayes et les vieux châteaux du Bas-Berry / par le Dr Fauconneau-Dufresne

Fauconneau-Dufresne, Victor-Albans (1798-....). Conférences sur les anciennes abbayes et les vieux châteaux du Bas-Berry / par le Dr Fauconneau-Dufresne. 1876.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

Illustre. Elle se glorifie d'avoir eu parmi ses membres le savant Lancelot, auteur du *Jardin des racines grecques*. Mais, après dix siècles de durée, l'orage éclata sur cette maison. Sous la prélature de Duvergier de Hauranne, l'archevêque de Bourges vint, par ordre supérieur, à Saint-Cyran pour examiner la conduite des moines sectateurs de Jansénius. A son approche, ils levèrent le pont-levis et refusèrent de le recevoir. Dès ce moment, la destruction de Saint-Cyran fut résolue par Louis XIV. L'abbé et les religieux furent arrêtés ou dispersés. L'abbaye, devenue déserte, fut en partie démolie, et lorsque plus tard (1739), on vendit à l'encan les meubles et les matériaux, il ne resta plus de l'église que le chœur et le logis abbatial; cette propriété fut vendue en 1792.

Le logis abbatial, qui a été arrangé et habité par une dame Bon, forme une charmante demeure, au milieu d'un beau parc entouré par les eaux de la Claise. Aujourd'hui, la propriété appartient à M. Brantôme, ancien négociant. Les annonces publiques font connaître qu'elle est mise en vente dans les conditions suivantes : château en parfait état ; 400 hectares ; revenu vingt mille francs, mise à prix deux cent mille francs.

J'ai déjà parlé de l'abbaye de Méobecq dans ma première conférence, à la page 14 de cette brochure, et je n'ai pas à y revenir. — Il faut maintenant passer aux châteaux de La Brenne.

Je vais commencer par celui de *Mézières*, cette ville étant le chef-lieu de canton de La Brenne. Des familles illustres en ont fait leur demeure. Nous ne pouvons omettre de les faire connaître. Les documents ne manquent pas. Nous avons d'abord l'intéressante notice que M. de La Tramblais a insérée dans les *Esquisses pittoresques*, puis un travail des plus curieux dû à M. Desplanque, ancien archiviste de l'Indre, travail contenu dans le onzième volume des *Comptes-rendus de la Société du Berry*, enfin, et surtout, la savante *généalogie des seigneurs de Brenne*, par M. le comte de Mausabré ; on la trouve dans le troisième volume des mêmes comptes rendus de la Société du Berry.

Il y avait, vers 1012, un Gilbert, Girbert ou Gerbert de Brenne, lequel souscrivit, à la prière d'Eudes de Déols, l'acte de fondation du chapitre de Levroux. Ce Gerbert de Brenne paraît avoir eu pour descendant Pierre de Brenne, qui vivait à la fin du xi<sup>e</sup> siècle. —

Une femme du nom de Maïentie, héritière de Mézières et de Châtillon en partie, épousa, en 1098, Robert I<sup>er</sup>, seigneur des Roches, en Touraine. Ce fut alors que beaucoup de fiefs, sis en dehors de La Brenne, aux portes mêmes de Châtillon-sur-Indre, commencèrent à relever du château de Mézières.

Robert des Roches eut, de son mariage avec Maïentie, Robert II<sup>e</sup> des Roches, des mains de qui la seigneurie de Brenne passa successivement à ses deux fils : Geoffroy I<sup>er</sup> de Brenne et Robert III des Roches. Robert III donna lui-même le jour à deux enfants qui se succédèrent dans Mézières : Geoffroy II<sup>e</sup> de Brenne, mort sans postérité, et Guillaume de Brenne, père de Jeanne de Brenne.

Jeanne de Brenne fut mariée à Henry III, seigneur de Vierzon. Jeanne de Vierzon, leur fille unique, épousa en 1280 Geoffroy ou Godefroy de Brabant, sire d'Arcot, qui fut tué à la bataille de Courtray.

Alix de Brabant, fille de Godefroy, épousa en 1302 Jean III sire d'Harcourt. Jean III eut pour fils Jean IV, qui mourut à Crécy en 1346, et Louis d'Harcourt, à qui la seigneurie de Mézières fut octroyée en apanage après la mort de son frère. Cette seigneurie rentra momentanément dans la branche d'Harcourt sous Jean VI, petit-neveu et héritier de Louis I<sup>er</sup>, dont on constate encore l'existence en 1373. Jean VII, son fils aîné et successeur, détacha de ses domaines, en 1404, la seigneurie de Mézières et autres, au profit d'un second Louis d'Harcourt, archevêque de Rouen, son frère. Après la mort de ce prélat, en novembre 1422, Jean VII reprit possession de la seigneurie de Mézières, qu'il échangea, en 1445, avec Charles d'Anjou, comte du Maine.

Charles I<sup>er</sup> fit don de la seigneurie de Mézières à son fils bâtard, Louis du Maine, par lettres du 10 mars 1465 ; celui-ci la transmit, en 1489, par voie de succession, à René d'Anjou, son fils, qui eut, de son mariage avec Antoinette de Chabannes, Nicolas d'Anjou, premier marquis de Mézières.

Renée d'Anjou, fille de Nicolas, vit le jour à Mézières, le 21 octobre 1550. Mariée, en 1566, à François de Bourbon, duc de Montpensier, elle fit entrer dans cette dernière famille l'héritage de Brenne des d'Harcourt et des d'Anjou. — Henri de Bourbon, issu de l'alliance de François et de Renée, naquit à Mézières le 12 mai 1573. Il fut père de Marie de Bourbon, mar

quise de Mézières, etc., laquelle épousa, le 6 août 1626, Gaston d'Orléans (frère du roi Louis XIII), d'où sortit la grande Mademoiselle.

Depuis ce moment, le château de Mézières est resté veuf de ses maîtres. Mademoiselle, aimant mieux le séjour de Saint-Fargeau et se souciant peu de Mézières, vendit cette terre, en 1669, à messire Isaac Bartet, conseiller du roi en ses conseils, ci-devant secrétaire de la chambre et du cabinet de Sa Majesté, résidant pour la couronne de Pologne en la cour de France, et à dame Riollan, son épouse, pour la somme de 180 mille livres. En 1692, le seigneur Bartet vendit, à son tour, la terre et marquisat de Mézières à haut et puissant seigneur Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, moyennant la somme de 200 mille livres. Ensuite, le seigneur, duc de Mortemart, céda le marquisat de Mézières à haut et puissant seigneur Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, pair de France, etc.

M<sup>me</sup> la duchesse de Beauvilliers, dame de Buzançais, retira sur le seigneur duc d'Antin le marquisat de Mézières, par droit de retrait lignager. Ensuite, la même dame l'échangea au même duc d'Antin, qui, conjointement avec M<sup>me</sup> Julie-Françoise de Crussol d'Uzès, son épouse, le vendit, par acte du 31 mai 1732, à haut et puissant seigneur messire Hubert de Courtarvel, marquis de Pezé, etc., pour la somme de 340 mille livres. — Le marquis de Pezé étant mort d'une blessure reçue à la bataille de Guastalla, laissa pour héritières Marie-Elisabeth et Louise-Madelaine de Pezé, ses filles. Marie-Elisabeth étant morte en 1736, sa sœur Louise-Madelaine resta unique héritière. Elle épousa haut et puissant seigneur Messire Armand-Mathurin, marquis de Vassé, qui devint seigneur du marquisat de Mézières.

L'acte du 20 décembre 1785, passé devant Sauvaige, notaire à Paris, le marquis de Vassé vendit le marquisat de Mézières et la terre de Nots-Maraffin à Mlle Marie-Suzanne-Françoise d'Argouges, décédée le 9 brumaire, an II, laissant pour héritière dame Louise-Henriette-Françoise d'Argouges, sa nièce, épouse du prince de La Trémouille-Talmont, fusillé en Vendée. — Le 8 messidor an XII, suivant acte de Louveau, notaire à Paris, M<sup>me</sup> de Talmont vendit les terres de Mézières et de Nots à M. Nicolas Olery, qui les revendit, le 16 pluviôse an XIII, à Michel jeune, par acte reçu par Pezet, notaire à Paris.

Le domaine du marquisat de Mézières a été depuis démembré. La partie principale des bâtiments (jardins et fossés du château), a été acquise en 1839 par la commune de Mézières, qui y a établi la mairie, la justice de paix, l'école primaire, la gendarmerie, un champ de foire, etc.

Le château de Mézières avait été bâti sur pilotis au bord de la Claise. La rivière remplissait autrefois le grand fossé qui était autour du jardin et du château. L'avenue du château était à un coin de la place du Marché, et masquée par le bâtiment de l'audience. On entrait dans la cour par un pont-levis. Cette cour était fort irrégulière, mais elle était ornée, d'un côté, d'un beau fer-à-cheval pour monter dans un des appartements, et d'une belle terrasse du côté du jardin, le tout fermé par une balustrade de pierre à hauteur d'appui. A l'un des bouts de la terrasse était la chapelle de saint Léonard, fondée, dit-on, par Jeanne de Vierzon, elle devait trois messes par semaine. M. Navelet a eu la bonté de me confier un plan de la ville de Mézières, dressé par lui-même, et sur lequel on reconnaît encore toutes les dispositions qui viennent d'être énumérées. Dans l'état où se trouvent à présent les bâtiments qui constituaient le château, on aurait peine à croire qu'ils aient été la demeure de puissants seigneurs.

L'église de Mézières a été fondée par Alix de Brabant. Cette princesse, devenue veuve de Jean d'Harcourt, s'occupa de fondations pieuses et d'établissements utiles. Elle plaça l'église sous l'invocation de sainte Marie-Madelaine ; elle y attacha une trésorerie, six canonicats et quatre vicairies, et la dota de grands biens et de privilèges étendus. Les deux actes de cette fondation sont datés de 1339. — Louis d'Anjou, par son testament du 19 mars 1488, ordonna la construction de la chapelle de gauche et la désigna pour sa sépulture. Mais la chapelle, dite d'Anjou, qui s'élève à droite du chœur, est un monument historique d'un haut intérêt. René, en la fondant, par ses lettres du 19 juin 1522, avait voulu qu'elle fût semblable à celle dite de Chaumont, dans l'église des Cordeliers d'Amboise. Nicolas la fit construire en 1543, et l'évêque d'Alébron la consacra le 13 mars 1559, en y mettant les reliques de sainte Osebelle. — Les vitraux rappellent la famille des fondateurs. Dans une première fenêtre, Louis d'Anjou et Anne de La Trémouille ont pour